

ni entravé ni retardé par la crainte de découvrir des vérités fâcheuses pour l'éducation laïque et officielle. Et nous ne sommes pas seulement de l'habitude stupide et cruelle des brimades, qui doit être absolument réprimée et supprimée, mais de ces révoltes, de ces équipées tumultueuses, qui viennent trop souvent, périodiquement, presque, appeler l'attention et les critiques sur les écoles de l'Etat. A notre souvenir, c'est, au moins, la dixième émeute en vingt ans, dont nous sommes témoins à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers. Rien, l'année dernière, il y en a eu deux, maléfiques, et une troisième qui a échoué, nous dit-on, grâce à la vigilance des surveillants. Une autre équipée du même genre, nous dit le *Constitutionnel*, a eu lieu dans un des principaux lycées de province; et il y a quelques jours à peine, l'Ecole d'Alfort était livrée à l'émotion après d'inutiles efforts pour calmer l'effervescence d'écoliers en révolte. « Voilà des faits graves, pressants, qui exigent une action énergique et promptement de notre gouvernement laïque. Ici, le « cléricanisme » ne lui peut être d'aucun prétexte. L'Etat y est maître absolu; il doit compter sur les familles d'une éducation qui produit si lamentables résultats. Vous avez assez calmé les maîtres et les écoles de l'enseignement catholique, pour que nous ayons le droit de vous tenir ce langage au nom des familles et de l'éducation nationale. Puisque vous prétendez au monopole de l'éducation nationale, prouvez d'abord que vous êtes capables de faire l'ordre et la discipline dans vos écoles; non pas seulement la discipline matérielle, qui comprime les violences sans les rendre nocives, mais la discipline morale, qui tient les âmes par la libre adhésion du respect et de la confiance. » J. A.

### REVUE DE LA PRESSE QUINZAINE POLITIQUE

Ce ne sont pas des ministères que la République fait et défait; ce sont des gouvernements, des essais et des formes du vrai régime dont ses partis ont diversément l'idéal et le besoin. Elle n'a pas de ministères qui succèdent pour exercer alternativement le pouvoir en sens inverse, l'un plus à droite, l'autre plus à gauche; elle n'a pas, dans l'action de ses forces, cette impulsion et ce retrait, qui tour à tour, poussant ou ramenant le cours des choses, assurent à la longue un certain équilibre de l'Etat. Non, M. Dufaure, M. Waddington, M. de Freycinet ne sont pas des conservateurs et des libéraux qui se prennent et se reprennent à la puissance ministérielle, en face d'une constitution immuable, sous les auspices d'une République définitive; ce sont les républicains de tempérament contraire et de traditions différentes, qui instituent, l'un après l'autre, un nouveau gouvernement de la République; leurs ministères prétendent être chacun pour la République sa meilleure manière d'être et de durer; et, comme chacun a derrière son parti un parti important, orgueilleux, sarcastique, qui se croit en possession d'un type de République encore, il se trouve que ces ministères sont autant d'époques dans l'histoire de la République, autant de transformations et de vicissitudes du gouvernement républicain. Voilà pourquoi il y a tant de gravité dans l'avènement du ministère qui commence, sous le sceptre de M. de Freycinet, l'année 1880. C'est une nouvelle période; c'est une phase du provisoire; c'est la France en proie au travail incessant qu'opère sur soi cette République haletante, inquiète, remuante et de plus en plus remuée, qui cherche sa destinée; c'est l'inconnu. Nous nous trompons. Rien n'est plus connu de ce siècle que la loi du progrès fatal qui emporte ces ministères. En 1878, M. Dufaure avec M. Waddington, en 1879, M. Waddington avec M. de Freycinet, en 1880, M. de Freycinet avec M. Cazot. Le centre gauche a gouverné seul; puis il a gouverné avec la gauche; aujourd'hui, c'est la gauche avec l'Union républicaine.

Or, comme la République entraîne tous ses ministères dans la même direction, dans celle de ce radicalisme qui séduit l'imagination de la masse et qui se vante d'avoir le secret suprême du gouvernement républicain, on peut prophétiser avec certitude que tôt ou tard, dans un an, dans six mois, le pouvoir subira un nouveau partage: ce sera l'Union républicaine et l'extrême gauche qui gouverneront ensemble. Quant à l'avenir, qui le sait? Il ne faut pas un an, il ne faut qu'une journée, pour qu'une expérience, quelle qu'elle soit, s'interrompe dans la vie d'un peuple devenu aussi sensible que le nôtre aux leçons de sa fortune et de ses revers; il ne faut qu'un jour pour que la République se modifie, en ministère en ministère, aux mains de ses partis, et le pouvoir descendant, de degré en degré, avec une rapidité qui s'accroît, vers ces extrémités où il ne consiste plus qu'en violence, despotisme, anarchie, telle est la double vérité que ce nouvel exemple nous aura offerte, au début de cette année, et cette vérité s'atteste aux esprits les moins attentifs ou les moins agaçés, par les caractères communs et les signés identiques qu'imposent à la fin des ministères Dufaure et Waddington, M. Dufaure et M. Waddington ont vu tous deux périr leurs ministères sous l'hostilité de la gauche, hostile non pas éclatante et publique, mais sourde et dissimulée. Ils n'ont pas été renversés par ce coup de bélier qu'on appelle dans la langue parlementaire un vote de défiance.

personnel; on leur présente des programmes impossibles; et alors on leur fait un crime de leur résistance; tracassés, menacés, il faut qu'ils se retirent, sans peine d'être désertés. Toutefois, M. Dufaure s'en est allé plus résolu. M. Waddington, plus tenace dans ses illusions et plus simple, s'est efforcé de rester; il s'est cramponné au pouvoir; il a fallu quelques semaines pour qu'il lâchât prise. Or, pourquoi M. Dufaure et M. Waddington ont-ils perdu si vite et si brusquement leur popularité républicaine? Ils avaient pourtant rendu à gauche de nombreux et grands services. Tous deux ont prêté à la République, pour l'accréditer de leur réputation; ils ont fourni devant les modérés et les timides la caution dont elle avait besoin. M. Dufaure a menagé aux 363 la transition que M. Gambetta jugeait nécessaire entre leur triomphe et leur couronnement. M. Waddington a facilité le couronnement et il l'a préparé, il y a presque présidé. M. Dufaure avait donné à la gauche dans la complaisance de quelles louanges les républicains escrotaient alors dans sa retraite le « vieux libéral », le « vieux parlementaire », qui venait de gagner cette victoire sur « le gouvernement personnel »? Les titres de M. Waddington ont quelque chose de plus opime encore: son ministère abroge un article de la Constitution; il ramène le parlement à Paris; il annihile la Commune; il dissout le Conseil d'Etat; il inaugure, avec les lois de M. Jules Ferry et les arrêtés de M. Héroul, la guerre prêchée par M. Gambetta contre le « cléricanisme »; il rend son grade au major Laborde et retire leur commandement à tous les généraux suspects d'être de tel ou tel « ancien régime »; il chasse des magistrats par centaines; il change des fonctionnaires par milliers; il obéit à M. Gambetta, il sert les radicaux... Eh bien! malgré tous leurs mérites, M. Dufaure et M. Waddington, le plus méritant des deux, ont dû céder la place.

Pourquoi donc? Est-ce parce que cette popularité même dont les saluait la gauche, au jour de leur avènement, était non seulement conditionnelle, mais conventionnelle et factice? Sans doute; car les républicains n'avaient aucune foi, si ce n'est par feinte et pour la circonstance, dans le républicanisme de M. Dufaure et de M. Waddington. Est-ce encore parce qu'il ne se pouvait pas que M. Dufaure et M. Waddington tiennent longtemps unis autour de leur mystère quatre groupes qui n'ont aucune unité dans leurs doctrines et dans leurs desseins? Sans doute aussi; car cette dissidence des idées républicaines, c'est la cause profonde qui fait que chacun des quatre groupes voulant gouverner, empêche les autres de fixer leur gouvernement. Mais la raison intime et capitale de la disgrâce de M. Dufaure et de M. Waddington, c'est, d'une part, que leur règne n'avait jamais été, dans la pensée des partis, que se targuer de posséder la notion de la « vraie » République, qu'un règne occasionnel et temporaire, qu'on abrégerait, selon l'état du pays; c'est que d'autre part, dans l'invincible prétention de ces partis qui se méprisent l'un l'autre en comparant avec une ironie jalouse leur idéal de République et leurs vertus républicaines, il faut que chacun ait son tour. Aujourd'hui, voici le tour de M. de Freycinet.

Arrière, M. Waddington! Alliez méditer, parmi vos chères médailles de la République athénienne, sur l'ostentation familière à la démocratie et sur les divers genres de dynastie gouvernementale que, par une dégradation continue, elle se plait à créer avec ses états et ses favoris... Certes, nous croirions plus qu'oiseux de nous arrêter un moment devant cette ombre qui rentre dans l'obscurité, si, par un hasard étonnant, M. Waddington, malgré son infériorité notoire, n'avait porté dans ses mains la fortune de la France. Protestant pieux, homme probe, personnage bienveillant et courtois, voyageur studieux, numismate érudit, helléniste passionné, M. Waddington avait des droits à l'estime de la bonne compagnie; il pouvait occuper une place ordinaire dans une assemblée, même un dernier rang à l'Institut. Ministre de l'instruction publique, il avait paru suffire à son emploi, en y faisant peu ou rien. Ministre des affaires étrangères, il était plus qu'impropre à sa fonction: non-seulement il ignorait la diplomatie, ignorance commune à tant d'autres ministres dans un pays où la politique dispense de rien savoir et la vanité de rien apprendre; mais il n'avait pas plus par nature que par éducation une seule des qualités nécessaires au diplomate, ni l'esprit sagace, ni l'esprit fin, ni l'intuition, moins encore le bel esprit; il était naïf, timide, gauche, maladroite, sans que rien de grand, soit dans la volonté, soit dans la conception, se cachât ou plutôt se laissât voir au fond de ces défauts, comme chez certains génies incomplets ou embarrassés.

Demi Anglais, demi Français, il n'avait au juste ni l'aptitude de la nationalité qu'il avait perdue, ni celle de la nationalité qu'il avait acquise. Lord Salisbury se jouait de lui comme d'une dupe; lord Lyons s'amusaient de son innocence. Dans le congrès de Berlin, le prince Gortschakoff et le comte Schouvaloff parlaient le français mieux que lui. Premier ministre en même temps que ministre des affaires étrangères, M. Waddington cumulait toutes les espèces d'incompétence; ce n'était ni un politique délié, ni un politique ferme; et il n'avait d'autorité sur personne; dans l'action il hésitait, il tremblait, il démentait ses promesses elles-mêmes; orateur impotent, il balbutiait, à la tribune, des discours presque ridicules; il n'était même plus de son parti, dans le gouvernement. En tout, médiocre ou moins que médiocre, sauf pour la présomption dont il avait fini par se gonfler, à force de se considérer sur la hauteur où on

l'avait établi. A l'intérieur, il aura été de ces prétendus honnêtes gens, qui, retranchés derrière leur honnêteté privée, permettent de fer ou font eux-mêmes le mal public, d'autant plus aisément et tristement qu'ils prétendent insister ou aux acteurs du mal le secours de leur honnêteté; classe funeste de conservateurs débilés, qui n'osent pas hésiter au mauvais sous prétexte d'éviter le pire et qui, ne résistant jamais, écartant toujours, précipitent l'état de faiblesse en faiblesse, jusqu'à ce point de tergiversation et de trouble où de révolution devient inévitable.

A l'extérieur, M. Waddington n'a pas une politique certaine: ce n'est plus celle de M. Thiers; ce n'est pas toujours celle de M. Gambetta; il veut la paix, mais elle foule la neutralité; il ne conclut aucune alliance, et il s'enchaîne comme si une alliance le liait; bien qu'il ne veuille pas et ne puisse pas agir, il affecte d'avoir une initiative. Il n'a pas été aussi téméraire que M. Gambetta l'ordonnait; il n'a pas été aussi prudent que M. Thiers l'eût commandé. Son seul mérite, ce sera de n'avoir pas livré toute la diplomatie française à l'impéritie et à la violence des radicaux; mais, quand on a destiné M. de Gontaut-Biron, M. de Chaudordy, M. de Bourgoing, le baron Baude, le comte B. d'Harcourt, qui on est d'un gouvernement qui met le marquis de Vogüé, le marquis d'Harcourt et le général Leffé dans la nécessité de se démettre, quand on a envoyé à Berlin M. de Saint-Vallier, à Berne M. Chalamel-Lacour et à Vienne M. Teisserenc de Bort, on ne peut guère se vanter d'avoir prévenu ou maintenu la tradition de notre diplomatie et sa dignité. Quant au peu que la France était ou avait encore à l'étranger, M. Waddington l'a diminué; il irrite la Russie pendant la guerre; il blesse la Turquie au Congrès de Berlin; il s'aliène la Roumanie; pousse l'Autriche en Herzégovine et en Bosnie, selon le plan même de M. de Bismarck; en Egypte, il asservit nos intérêts à ceux de l'Angleterre, sans y ménager ceux de l'Italie; il sert la querelle de la Grèce, et la sert seul, bruyamment, vainement; et, quand il a ainsi suscité contre la France tant de défits, de défiances, de mécontentements, qu'apprend-il par les gazettes allemandes? La convention de Vienne, le traité défensif que l'Allemagne et l'Autriche contractent, aux applaudissements de l'Angleterre. La France isolée en Europe et désormais gouvernée par les agitateurs de gauche, depuis 1870, elle redoute ou méprise le plus dans notre République: voilà donc le patrimoine que nous laisse la politique de M. Waddington.

(CORRESPONDANT). (A suivre)

### Bulletin Economique

**La Condition publique de Roubaix**  
Voici le mouvement en marchandises de la Condition publique de Roubaix, pendant l'année 1879:

1 <sup>er</sup> trimestre	4,647,700 kilog.
2 <sup>e</sup> id.	5,438,317 »
3 <sup>e</sup> id.	4,348,317 »
4 <sup>e</sup> id.	5,943,728 »
Mouvement annuel	20,395,268 kilog.

D'après des renseignements statistiques publiés pour la même année, les Conditions publiques de Reims, Tourcoing, Amiens et Fourmies ont eu ensemble un mouvement annuel de : 19,761,353 kilog.

### Transport international des petits colis

L'Echo du Nord reçoit de M. le consul de Belgique la communication suivante: Je me permets d'avoir recours à votre obligeance pour vous prier de porter à la connaissance de vos lecteurs, le tarif international du 1<sup>er</sup> décembre 1879, ci-bas, pour le transport des colis et articles financiers (autres que lingots et espèces) de 5 kilogrammes et moins, entre la Belgique et la France.

Comme vous le remarquerez, sans qu'on ait à se préoccuper des ruptures de charges ou des formalités de douane, un colis de 5 kilogrammes peut être expédié de Belgique en France pour un prix certain et le plus souvent très réduit. Les négociants industriels et banquiers du Nord qui ont de fréquents rapports avec la Belgique ont un très grand intérêt à connaître cette situation et l'espère monsieur, que vous voudrez bien m'aider à leur faire apprécier les bienfaits de ces communications rapides et peu coûteuses.

Veuillez agréer, monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le consul de Belgique,  
EDME DANSEBERT.

**Prix de transport:**  
Les prix de transport sont fixés comme suit pour tout les parcours, suivant la zone à laquelle appartient le bureau français.

Prix par colis, tous frais compris:	
Transport, timbre, droit de statistique, déclaration en douane et remise à domicile.	
Zones jusqu'à 1000 g. 1 kilog. 2 kilog. 3 kilog. 5 kilog.	
1 <sup>re</sup> zone	1.25 1.25 1.25 1.50 1.75
2 <sup>e</sup> zone	1.50 1.50 1.50 1.75 1.85
3 <sup>e</sup> zone	1.50 1.50 1.50 1.75 1.85
4 <sup>e</sup> zone	1.50 1.50 1.50 1.75 1.85
5 <sup>e</sup> zone	1.50 1.50 1.50 1.75 1.85
6 <sup>e</sup> zone	1.50 1.50 1.50 1.75 1.85
7 <sup>e</sup> zone	1.50 1.50 1.50 1.75 1.85

**Observation importante.** — Le présent tarif n'est appliqué que pour autant que la demande en soit faite par l'expéditeur sur la lettre de voiture.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais font partie de la première zone.

### ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Nous apprenons que par décret signé de Président de la République, M. Broyer, commissaire central à Roubaix, vient d'être élevé personnellement à la classe exceptionnelle.

Nous ne pouvons que nous associer au plaisir que cet avancement mérite va causer aux nombreux amis de M. Broyer.

Le Maire nous communique l'avis suivant: « Messieurs les industriels qui livrent des charbons de ménage au prix courant à leurs ouvriers, sont prévenus qu'à partir du 15 janvier courant, l'exécution du paiement des droits d'octroi cessera pour ces charbons. »

La Commission administrative du bureau de Bienfaisance de Neuville-en-Ferrain, vient d'être reconstituée par arrêté ministériel en date du 29 décembre.

Sont nommés membres de cette commission: MM. Dessauvage-Mullier et Denis Desurmont, anciens administrateurs; Dhulain-Delannoy, François Holthebecq, ancien administrateur; Louis Mullier et Jean-Louis Vandamme, anciens administrateurs délégués.

Le Conseil municipal, en déléguant M. Vandamme, a voulu donner à ce notable une preuve de sa reconnaissance; M. Vandamme remplit depuis plus de 40 ans, les fonctions de distributeur du bureau de Bienfaisance; c'est un poste de confiance et qu'il s'est toujours comporté d'une manière digne.

Deux trains de marchandises se sont rencontrés samedi, à 9 heures 43 du matin, à Saint-Just, sur la ligne du Nord.

Une machine de locomotives a été littéralement broyée, ainsi que plusieurs wagons.

Un des chauffeurs a été lancé, par suite du choc, à une vingtaine de mètres sur la voie et est resté sur le coup.

Une machine de secours a été envoyée de Creil, et la voie, qui était obstruée, a pu être rendue à la circulation à midi et demi.

Il est question de fonder une association régionale entre les gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. Nous apprenons qu'une assemblée de toutes les sociétés de gymnastique de la région sera tenue à cet effet, le 25 janvier à l'Hôtel-de-Ville de Lille.

Un vol sur lequel nous avons d'abord gardé le silence afin de ne pas entraver les investigations de la police, a été commis dans la nuit du 21 au 22 janvier, à l'atelier de teinturerie de M. Emile Roussel, rue de l'Époule. Un malfaiteur s'est introduit dans un bureau, a fracturé la serrure d'un pupitre et enlevé un bijou d'une valeur de 40 francs environ. On croit être sur les traces du voleur.

Comme s'il n'y avait déjà assez de voleurs et d'escrocs à Roubaix, voilà que nos voisins viennent se mettre de la partie. Nous avons appris, en effet, qu'un habitant de la rue des Coulons à Tourcoing, nommé Floris V... s'est présenté sous un faux nom, à Roubaix, et s'y est fait délivrer un coupon de drap. Le rusé n'a malheureusement été découvert que trop tard et le négociant n'a pu que porter plainte à qui de droit.

Un des plus fervents disciples de Bacchus, Théodore Dagneaux, de Wazemmes-Lille, a été arrêté hier à Roubaix. Il paraît que lorsque l'envie lui prend de s'ivrer, il vient bruyamment s'attabler à Roubaix. Hier il était de nouveau venu en cette ville et comme il se trouvait dans une situation plus que chancelante, un agent l'a conduit à l'asile au dépôt de sûreté.

On a arrêté samedi, un individu nommé Louis Bouden, âgé de 44 ans, né à Ypres. Il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion qu'il a compliqué d'une infraction à la loi du 23 janvier 1873.

Les vols de lapins se sont multipliés la semaine dernière à Roncq, comme nous l'avons rapporté vendredi, et à Neuville-en-Ferrain. On nous fait savoir de cette localité qu'on croit tenir le voleur.

Samedi soir, la fille d'un tisserand nommé Laga, habitant Neuville, étant sortie, aperçut dans la cour de la maison, un homme blotti; elle en prévint son père.

L'homme blotti, à la vue du tisserand, prit la fuite. Il fut poursuivi, malheureusement, par le tisserand, qui en courant dans une fosse d'aisance établie à ras de terre à l'extrémité du jardin du tisserand. C'était un bien désagréable traquenard, on en conviendrait. Laga le tenait sans défense. A la suite de quoi, le tisserand, le susdit un fraudeur, a tout repris le tisserand, mais il faut, en tout cas, le tisserand, et en essayant de lui venir en aide, Laga sentit sous la blouse de l'homme non du tabac, mais des feuilles de tisserand des lapins.

La veille plusieurs couples de ces rongeurs, avaient disparu du clapier du Violon d'Or tenu par Yvo Couvreur. Joseph Vanhoutte tisserand avait aussi eu des lapins enlevés.

Le voleur était donc pris. Il fut livré aux douaniers, et déclara se nommer Jean Devos, habitant Neuville et âgé de 41 ans.

Dans sa séance du 10 janvier, le conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes: Arthur Rabaut, soldat au 8<sup>e</sup> de ligne, 10 ans de travaux publics pour outrages, gestes et menaces envers un supérieur, à l'occasion du service.

Louis Cendrier, sergent-fourrier au 1<sup>er</sup> bataillon territorial de zouaves, deux jours de prison, pour insoumission à la loi du recrutement.

Un étrange événement vient de mettre en émoi le quartier de Wazemmes à Lille. Dimanche matin, vers quatre heures, des agents en tournée rue de Flandre, furent attirés par des cris qui parvenaient des environs de la rue Mourmant. Ils s'approchèrent et trouvèrent dans l'obscurité une jeune fille étendue sur le trottoir; à ses côtés gisait un enfant nouveau-né du sexe masculin.

Après s'être enquis du lieu de son domicile sis au n° 70, rue de Flandre, le brigadier Baillon le fit transporter chez elle M. Paux, médecin, appelé en toute hâte, lui donna les premiers soins.

De l'enquête ouverte immédiatement par le commissaire de police du 6<sup>e</sup> arrondissement, assisté d'un médecin légiste, il résulte que l'enfant, né viable, est mort de froid quelques instants après sa naissance.

Quelles sont les causes qui ont déterminé cette malheureuse fille à descendre en pleine nuit de son domicile pour mettre au monde son enfant dans la rue? On ne l'explique pas à sa connaissance.

Un nommé M..., originaire du Midi, s'était rendu à Londres, il y a deux ans, et pendant plusieurs mois, avait tenu à tout Paris, Lille, Bordeaux, etc. Il écrivait à M. X... dont il s'était procuré l'adresse dans le Botin, qu'une malle arrivant pour lui d'Amérique se trouvait déposée en transit chez lui et que contre la somme de 22 fr. 50 il lui prêtait de lui adresser, la malle lui serait expédiée.

De nombreuses plaintes avaient été adressées à la police de sûreté contre cet individu, dont depuis plus de six mois on n'avait pas entendu parler, quand il y a quelques jours, une demande de renseignements était adressée par le parquet d'Albi au sujet de M..., arrêté dans cette ville à la suite de plusieurs escroqueries commises par lui près de divers négociants de la contrée. Dès que son affaire avec le parquet d'Albi sera liquidée, M..., sera transféré à Paris pour y être jugé à nouveau, au sujet des escroqueries commises précédemment.

— GRAYELINES. — Dans la nuit du 5 au 6 courant, le bateau de pêche n° 23, de la Compagnie des pêcheries françaises, a sombré entre Calais et Gravelines.

Tout l'équipage est supposé perdu, sauf un homme, qui parvint à se soutenir sur des épaves et qui fut recueilli par le bateau-pilote n° 43, de Calais, patron Joseph.

D'après le dire de ce naufragé, le bateau se serait mis à la côte aux environs de Cayeux, par une brume épaisse et se serait relevé à la marée montante. Ce ne fut qu'en pleine mer qu'on s'aperçut que le navire faisait eau.

— VALENCIENNES. — On lit dans l'Echo de la Frontière, de Valenciennes: « Parmi les ruines de cette année 1879, nous avons retrouvé la lettre de veuve républicaine, « liberté, égalité, fraternité » que l'on fouillait aux pieds. »

« Nous avons reporté la liberté chez M. le docteur Tevelin, sachant qu'elle était son bien personnel. C'est lui en effet qui disait en décembre dernier: « nous ne voulons pas de liberté pour nos ennemis. La fraternité a été réclamée par M. Ferry... qui chasse les Frères. Et l'égalité n'a pas trouvé preneur, tout le monde se disant et se croyant supérieur à son voisin. »

— ARRAS. — La Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais a décidé, dans sa séance, du 10 janvier, qu'elle organiserait en 1880, deux concours: l'un dans le canton de Bertincourt, et l'autre dans le canton de Vimy.

— AMIENS. — Le *Mémorial d'Amiens* qui avait annoncé la nomination de M. Boucher-Cadart comme président de Chambre à la Cour d'Appel d'Amiens, dit aujourd'hui « qu'il n'y a » aucun siège de président de Chambre vacant à la Cour d'Amiens, et que par conséquent, cette nomination ne pourra se réaliser. »

— DOUAI. — La Gazette de Douai, en publiant l'information relative à la transformation de l'école congrégatiste de Saint-Nicolas en école laïque, fait suivre des réflexions suivantes: « Relativement au vote du 26 mai dernier, nous rappelons qu'il fut voté par onze conseillers sur vingt-six: MM. Morlin, Maugin, Wattefle, Farex, Giroud, Courdaveaux, Rossignol, Fabre, Marthuy, Saphors, Evers, et par sept conseillers votèrent contre: MM. Boulé, Haoutte, Clavon, Paix, Grout, François-Bertelle, Courtesuisse. »

— BELGIQUE  
SPA. — On lit dans l'Indépendance belge: Le mouvement favorable au rétablissement des jeux à Spa s'accroît de jour en jour, et l'administration communale de cette ville d'eaux semble vouloir y prendre le premier rôle.

— CRIME D'OCHTEZEELE  
Nous avons dit qu'Emile Decouvelaere, l'assassin de Mme Vaeken avait été arrêté et même qu'il a fait des aveux complets.

Voici quelques détails sur son arrestation: Depuis le jour du crime les gendarmes de Cassel étaient sur pied jour et nuit, car Decouvelaere ne logeait plus chez sa mère. Au moment de son arrestation il se trouvait à Bavinchove dans une petite maison occupée par le sieur Chevalier que l'on dit être parent de la jeune fille qu'il devait épouser.

La gendarmerie déjà prévenue par Auguste Debusschère, piqueur au chemin de fer du Nord, fut renseignée par un voisin qui avait vu entrer l'assassin dans la maison Chevalier.

Le gendarme Lacombe, M. Debusschère et quelques hommes du voisinage requis à la hâte se portèrent vers la maison indiquée. Le gendarme les plaça tout autour en leur recommandant d'arrêter quiconque tenterait de s'échapper; puis, seul, il se dirigea vers la porte d'entrée qu'il entendit fermer au verrou. Il frappa quelques coups, mais comme on ne se pressait guère d'ouvrir, d'un vigoureux coup d'épaule, il enfonça la porte et se précipita dans l'intérieur.

Decouvelaere était près du poêle; il fit un pas en arrière et se mit en état de défense, quand il aperçut le gendarme. Mais Lacombe s'avancant lui mit une main sur l'épaule, et de l'autre tirant son sabre, le menaça de lui fendre la tête s'il faisait résistance.

On le fouilla; il n'avait sur lui qu'un couteau et une pièce de cinq-centimes.

En coup feu tiré en l'air prévint ensuite le

brigadier qui était en recherche à quelque distance de l'heureuse issue de l'expédition.

Les gendarmes conduisirent Decouvelaere à la caserne suivis par plus de 800 personnes criant: « Vive la gendarmerie! »

Il a été amené à Hazebrouck vendredi. Arrivé du train de midi, au millier de curieux stationnant aux abords de la gare.

Les menottes aux mains, Decouvelaere fut conduit par les gendarmes à la maison d'arrêt, au milieu d'une foule curieuse.

On dit que dans l'interrogatoire sommaire que lui a fait subir M. le juge d'instruction d'Hazebrouck, il a raconté les moindres circonstances qui ont accompagné l'accomplissement de l'assassinat de Mme Vaeken.

La mère Decouvelaere interrogée, est tombée dans des contradictions sans nombre. Elle a accusé deux jeunes gens d'Arneke d'être les complices de son fils.

L'enquête établit la fausseté de cette déclaration. L'opinion est que le père était au courant du drame du 28 décembre. Mais les aveux de l'assassin vont jeter un jour complet sur l'affaire.

### Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-VANGANSBEKE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Jules-César DUPONT, fabricant de broseries, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1880, à l'âge de 46 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, pour se rendre à la messe de CONVOI qui sera célébrée le lundi 12 courant, à 9 h. 1/2, aux VIGILES, le même jour, à 7 heures 3/4, au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 13 du dit mois, à 9 h. 1/2, en l'église du Sacré-Coeur, rue Dauterive, 103.

Les amis et connaissances de la famille DESBOUVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mme Henriette-Marie-Joseph CARRE, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1880, dans sa 46<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le lundi 12 courant, à 8 heures 1/2, aux VIGILES le même jour, à 4 heures, et au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 13 du dit mois, à 9 heures 1/2, en l'église de Saint-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 73.

Les amis et connaissances de la famille DEVOS-DE POORVIERE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mme Eugénie-Sophie-Catherine DEPOORVIERE, décédée subitement à Roubaix, dans sa 76<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le lundi 12 courant à 7 h. 1/2, aux VIGILES et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 13 du dit mois, à 10 heures 3/4, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures du soir, en l'église du Sacré-Coeur. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, derrière l'église du Sacré-Coeur.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 13 janvier 1880, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Floris-Claude-Joseph ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1878, dans sa soixante-unième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 28882

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 janvier 1880, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Floris-Claude-Joseph ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1878, dans sa soixante-unième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 28882

— BELGIQUE  
SPA. — On lit dans l'Indépendance belge: Le mouvement favorable au rétablissement des jeux à Spa s'accroît de jour en jour, et l'administration communale de cette ville d'eaux semble vouloir y prendre le premier rôle.

Dans la dernière réunion tenue par le comité qui s'est formé pour mener l'entreprise à bonne fin, le bourgmestre, M. Lezaack, a exprimé l'avis qu'il fallait se borner à demander aux Chambres législatives le rétablissement des jeux, sans en réclamer le privilège, pour la ville, et en en confiant l'exploitation à une société particulière. Il serait entendu aussi que les autres villes de bains du pays seraient associées à cette restauration. M. Lezaack a ajouté qu'il avait écrit déjà dans ce sens au bourgmestre d'Ostende afin d'obtenir entre les deux villes une entente et une solidarité complètes.

Avant de lever la séance, le comité a décidé qu'un mémoire serait adressé à la Chambre des représentants et au Sénat.

MONS. — Les troupes échelonnées dans les piverses communes du Borinage sont parties rentrées, vendredi, à Mons.

Un bataillon du 3<sup>e</sup> chasseurs, qui se trouve encore à Quaregnon, va recevoir lui aussi l'ordre de regagner sa garnison.

C'est la dernière partie de la fin de la grève des ouvriers houilliers du Conchant de Mons.

Samedi matin, en effet, les trébellants complets partent; à Cuesmes, à Flénu et à Wasmes, de même qu'à Cilly, Noircelain et Frameries.

### FAITS DIVERS

— LES FRÈRES D'ALAIS ET DE BRIGOLLES DEVANT LE TRIBUNAL DES CONFLITS. — Le tribunal des conflits, présidé par le procureur général M. Gastambide, président de chambre à la cour de cassation, a statué jeudi sur l'arrêt de conflits pris par les préfets du Var et du Gard dans les affaires des Frères de Brigolles et d'Alais.

Dans la première affaire, après le rapport de M. Tardif, conseiller honoraire à la cour de cassation, et le plaidoyer de M<sup>e</sup> Housset, avocat au conseil d'Etat, M. Gomel, maître des requêtes au conseil d'Etat, commissaire du gouvernement, a conclu à l'annulation de l'arrêt de conflits.

Dans la seconde affaire, après le rapport de M. Barhier, conseiller à la cour de cassation, et le plaidoyer de M<sup>e</sup> Sabatier, avocat au conseil d'Etat, M. Cazot, maître des requêtes au conseil d'Etat, commissaire du gouvernement, a conclu à la confirmation de l'arrêt de conflits.

Le tribunal, qui était composé de huit membres, a rendu, après une heure de délibéré, un arrêt de partage.

Les affaires devront donc être plaidées à nouveau dans une audience ultérieure, et cette fois ce sera M. Cazot, garde des sceaux, qui présidera le tribunal.

On se demande cependant si le rôle, pour le moins peu impartial et, disons le mot, passionné, de M. Cazot a joué dans l'affaire des Frères d'Alais, lorsqu'il n'était que simple sénateur, lui permettait maintenant qu'il est ministre, de prendre la présidence du tribunal et de le départager?

— Le *Lloyd de Pesth* signale plusieurs actes de déprédation commis par les loups. Une bande de ces bêtes féroces a traversé l'un des faubourgs de Temesvar, égorgeant et dévorant toutes les têtes de bétail qui n'étaient pas à l'abri.

Un ecclésiastique, qui revenait chez lui dans un traineau, a été assailli par une bande de loups. Il pria le cocher de hâter